

Intervention suite à un événement grave

Inclus dans l'offre socle



C'est quoi?



Il s'agit d'un <u>événement</u> <u>potentiellement</u> <u>traumatisant</u>, physiquement ou psychologiquement, se produisant sur le lieu de travail de façon inhabituelle. Par exemple : un décès brutal par accident ou maladie, un suicide ou une tentative de suicide, un accident grave ou mortel, une prise d'otage, un braquage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle...



Pourquoi faire?

- Accompagner l'employeur et le conseiller dans la gestion et la prise en charge des travailleurs suite à un événement grave.
- Initier la prise en charge et orienter le travailleur victime ou témoin d'un événement grave au travail.
- Aider les travailleurs à préserver leur santé et l'employeur à rétablir un fonctionnement serein et stable.



Concrètement, comment ça se passe?

En parallèle de la gestion de l'urgence, une aide peut être sollicitée par l'employeurauprès de notre service pour aider à gérer l'événement grave. L'employeur peut en effet prévenir le médecin du travail pour une action rapide, dès la survenue de l'événement. Ce dernier peut conseiller l'employeur, l'orienter ou lui proposer une intervention d'une psychologue partenaire, qui peut recevoir les travailleurs en consultation.





Pour plus d'informations sur l'intervention suite à un événement grave, consultez votre parcours prévention





